

### ASSISTANTE FAMILIALE : UN MÉTIER DE PLUS EN PLUS À RISQUES

Ces dernières semaines, le syndicat FSU est encore intervenu pour soutenir plusieurs assistantes familiales, et leurs situations illustrent bien la facilité avec laquelle on peut se voir mis à la porte, si on ne réagit pas à temps.

#### 1<sup>ère</sup> situation :

L.P., 30 ans de bons et loyaux services à l'ASE, apprend vraiment par hasard que sa manière de servir va être évoquée devant la commission de suspicion de maltraitance.

Réactions immédiates de plusieurs collègues FSU, et les divergences de vue qu'elle a avec une circonscription sur les conditions de suivi d'une jeune sont ramenées à leur juste proportion, la Commission est annulée.

#### 2<sup>e</sup> situation :

K.M. est convoquée pour un entretien en vue de licenciement. Sa situation montre bien que l'ASE accumule des charges sans en vérifier leur bien-fondé. En consultant son dossier administratif, l'assistante familiale y découvre une note d'une inspectrice de juin 2015 qui relate des reproches entendus de parents d'une jeune accueillie. Jamais l'assistante familiale n'a été interrogée pour répondre aux propos de ces parents. Alors quand par la suite une jeune majeure accueillie en relais se plaint

des conditions de son accueil, cette accumulation vaut convocation pour un licenciement. Là encore, l'intervention de collègues FSU et l'apport de preuves matérielles «sauvent» cette collègue, mais que de dégâts au sein des familles.

Et c'est encore plus dramatique avec une...

#### 3<sup>e</sup> situation :

La FSU soutient un couple d'assistants familiaux, agréés chacun pour 3 accueils, domicilié en Seine-Saint-Denis mais recrutés par l'ASE de Paris. Nous les avons accompagnés devant la CCPD où ils étaient convoqués, menacés de retrait d'agrément.

Quelques jours après, ce couple de 60 ans se voit mis en garde à vue 48 heures, dans des conditions épouvantables (menottes, lacets et ceintures enlevés, séparés dans des cellules sordides) et comme nous, l'avocat qu'ils ont mandaté ne s'explique pas les motifs de la mise en examen qui s'en est suivie. Il n'est pas opportun d'évoquer maintenant les détails de cette affaire, et nous devons laisser la justice faire son travail, mais nous sommes sidérés de constater la violence institutionnelle et comment ce métier peut briser les familles.



#### La réunion du 15 décembre 2015 avec M. Molossi

Au cours de cette réunion, la FSU a exposé une trentaine de revendications. L'administration devait nous répondre par écrit, nous attendons toujours... Mais nous avons reçu une convocation pour une prochaine réunion, le 3 février ; c'est ballot, ça tombe un mercredi ! Comme nous l'avons déjà demandé, pour permettre la participation des assistantes familiales à la défense de leur profession, nous demandons à ce que ces réunions soient programmées en tenant compte des horaires scolaires.

# LES ÉLECTIONS CDOS, AURONT LIEU LE 18 FÉVRIER

**FSU.**  
BULLETIN **93**  
ASSISTANTES  
FAMILIALES

**E**n tant qu'agents du Conseil départemental, les assistantes familiales bénéficient du CDOS. Vous connaissez toutes cette institution. Rappelons tout de même qu'à la création du CDOS, en 1987, si les non titulaires étaient bien ouvrants droit, les assistantes familiales en restaient exclues.

C'est notre syndicat qui a imposé un vote pour la reconnaissance de cette profession, une évidence pour laquelle il a fallu batailler. Notre syndicat est le seul, depuis 4 mandats, a toujours désigner une représentante assistante familiale parmi les 17 administrateurs.

## Des élues FSU connues et reconnues

Sophie TORTRAT a ainsi été élue en 2003, Malika FGHOULI en 2007, Sonia HERAULT en 2011. Ce sera encore le cas en 2015 puisque Sonia figure de nouveau en bonne place sur la liste FSU.

Sonia, vous la connaissez bien! Dans un cadre associatif, vous avez pu apprécier sa détermination à négocier des billetteries de spectacles, à organiser des sorties de loisirs.

Au CDOS, c'est la même pugnacité au service des agents en général, des assistantes familiales en particulier. C'est ainsi que sont réservés des ap-



partements ou des mobiles homes de plus grandes capacités.

Ce sont aussi les voyages organisés sur les périodes de vacances scolaires.

C'est la négociation avec l'ASE pour permettre aux enfants accueillis d'assister aux spectacles de fin d'année.

Maintenant que des adresses mail cg93 vous sont attribuées, nous demande-

rons à ce que les assistantes familiales soient aussi prévenues des offres de dernières minutes du CDOS.

Et même si cette prestation ne relève pas (encore) de la responsabilité du CDOS, rappelons que la FSU a enfin obtenu que les assistantes familiales bénéficient des chèques vacances gérés par le service de l'action sociale.

**Au CDOS aussi, L'INTÉRÊT DES ASSISTANTES FAMILIALES, C'est le vote FSU !**

## Les modalités de vote :

Pour les élections CDOS, vous avez la possibilité de voter soit par correspondance, soit à l'urne.

Vous allez recevoir à partir du 8 février le matériel de vote. Dès réception, nous vous conseillons de glisser le bulletin FSU, sans rien inscrire dessus\* dans l'enveloppe bleue, mettre le tout dans l'enveloppe T et la poster.

Le jour du vote, vous serez peut être retenue par vos accueils, alors même si vous souhaitez voter à l'urne le 18 février, prenez d'abord la précaution de voter par correspondance.

\*trop souvent, on a constaté que des noms étaient soulignés par exemple. Cette marque rend nul ce vote, et c'est dommage. De même, il ne faut jamais joindre la profession de foi.

# VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA LISTE **FSU**

**SNU**  
TER **93**

LA FSU TERRITORIALE